

**GUATÉMALA**

**Les otages doivent être libérés  
immédiatement**

*Index AI : AMR 34/062/2003*

*ÉFAI*

Mardi 28 octobre 2003

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International condamne la prise d'otages de quatre journalistes du quotidien *Prensa Libre*, Fredy López, Emerson Díaz, Mario Linares et Alberto Ramírez, et de l'un des membres du personnel du *Secretaria de Asuntos Administrativos de Seguridad* (Secrétariat aux Affaires administratives de la sécurité), Hilario Guerra. Survenue le 26 octobre à La Libertad, à quelque 300 kilomètres au nord-est de la capitale Guatémala, cette prise d'otages est imputable à d'anciens membres des *Patrullas de Autodefensa Civil* (PAC, Patrouilles d'autodéfense civile). L'organisation de défense des droits humains dénonce également le passage à tabac de Fredy López, qui aurait eu lieu au cours de sa détention aux mains des anciens patrouilleurs civils.

Amnesty International déplore le recours à de telles méthodes visant à faire pression sur les autorités locales afin qu'elles satisfassent aux exigences des anciens patrouilleurs, qui réclament le versement d'indemnités pour avoir servi en tant qu'auxiliaires militaires au cours du conflit. L'organisation de défense des droits humains exhorte le gouvernement guatémaltèque à faire tout son possible pour garantir l'intégrité physique des journalistes et du représentant du gouvernement, et veiller à apporter une résolution pacifique à cet événement profondément préoccupant. En outre, l'organisation invite le gouvernement à faire savoir publiquement qu'il reconnaît et soutient le rôle essentiel que jouent les journalistes dans l'exercice de leurs responsabilités professionnelles.

D'autre part, Amnesty International profite de cette occasion pour rappeler ses préoccupations concernant l'indemnisation des membres des anciennes PAC pour leur service dans des milices civiles, au cours du conflit armé interne qui a longtemps ravagé le Guatemala. L'organisation de défense des droits humains s'inquiète non seulement de ce que ces milices civiles continuent de jouir d'une totale impunité pour les violences

qu'elles ont perpétrées au cours de la guerre civile, mais aussi de ce que la campagne des anciens patrouilleurs en faveur d'une indemnisation a servi à remobiliser ces groupes. Abolis en vertu des Accords de paix, ils commettent pourtant de nouvelles violations.

Amnesty International prie instamment les autorités de veiller au respect des dispositions des Accords de paix ayant trait à ces milices et de faire en sorte que les auteurs de nouvelles atteintes aux libertés fondamentales imputables aux PAC, notamment la prise d'otages qui vient d'avoir lieu, soient identifiés et traduits en justice. Par ailleurs, l'organisation réaffirme qu'il est crucial d'indemniser toutes les victimes des atteintes aux droits humains commises pendant les années de conflit et de déférer à la justice tous les responsables de violations des droits fondamentaux ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**